



Conseil économique et social

Distr. générale
13 juin 2024
Français
Original : anglais

Comité du programme et de la coordination

Soixante-quatrième session

New York, 13 mai-14 juin 2024

Point 7 de l'ordre du jour

Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour 2025

Incidences sur le budget-programme des recommandations figurant dans le rapport du Comité du programme et de la coordination

État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31 du Règlement intérieur du Conseil économique et social et à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. Au paragraphe 20 du projet de rapport sur le programme 7 (Affaires économiques et sociales) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) (E/AC.51/2024/L.4/Add.7), le Comité du programme et de la coordination recommande que l'Assemblée générale approuve l'ajout d'un nouveau paragraphe 9.85 k), libellé comme suit :

Faire progresser l'élaboration d'un plan d'action qui permette de mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et de faciliter la coopération pour le développement durable et la fourniture d'un appui concerté et inclusif aux pays à revenu intermédiaire eu égard aux difficultés particulières et aux besoins divers de ces pays ;

2. Le Secrétariat considère que le paragraphe 9.85 k) dont l'ajout est proposé dans le programme 7 (Affaires économiques et sociales) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023) correspond à l'interprétation du Comité concernant les mesures à prendre pour donner effet au paragraphe 31 de la résolution 78/162 de l'Assemblée générale. La résolution ne précisant pas l'entité des Nations Unies qui serait chargée d'élaborer un plan d'action, la modification visant à inclure le paragraphe 9.85 k) dans la stratégie proposée pour le sous-programme 6 du programme 7 entraînerait des activités supplémentaires pour le Département des affaires économiques et sociales, ce qui aurait des incidences budgétaires.



3. Pour mettre en œuvre la stratégie supplémentaire prévue dans le nouveau paragraphe 9.85 k), il faudrait prévoir des ressources supplémentaires au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et au chapitre 36 (Contributions du personnel) à partir de 2025.

4. Les pays à revenu intermédiaire sont ceux dont le revenu par habitant se situe entre les niveaux utilisés pour définir les pays à faible revenu et les pays à revenu élevé, les seuils étant fixés par la Banque mondiale. Au 1^{er} juillet 2023, cette catégorie comptait 108 pays dont le revenu national brut par habitant était compris entre 1 136 et 13 845 dollars. Ensemble, les pays à revenu intermédiaire représentent environ 30 % du produit intérieur brut mondial et 75 % de la population mondiale, dont 60 % de la population vivant dans la pauvreté. La catégorie des pays à revenu intermédiaire se recoupe avec d'autres catégories de pays. À l'heure actuelle, 22 pays parmi les moins avancés, 20 pays en développement sans littoral et 27 petits États insulaires en développement sont également catégorisés comme des pays à revenu intermédiaire. Comme le montre cette description, il s'agit d'une catégorie très hétérogène.

5. En application du nouveau paragraphe 9.85 k), l'élaboration d'un plan d'action tenant compte de l'ensemble des difficultés particulières et des besoins divers des pays à revenu intermédiaire serait un exercice détaillé et complexe supposant de tenir des consultations et discussions avec différentes parties prenantes et des experts de toutes les dimensions du développement durable et de toutes les régions. Il faudrait pour cela prévoir des ressources pour l'établissement d'un état des lieux plus poussé et plus complexe qui viendrait compléter le travail effectué dans le cadre des examens quadriennaux complets et présenté dans des rapports récents, notamment le rapport du Secrétaire général intitulé « Coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire » (A/78/224). En interne, dans le système des Nations Unies, il faudrait assurer la coordination avec les entités compétentes aux niveaux mondial, régional et national, en particulier les bureaux des coordinateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire.

6. Il faudrait également assurer la liaison et la coordination avec les partenaires nationaux concernés, dans plus de 100 pays à revenu intermédiaire, aux fins de la collecte d'informations. Pour mieux prendre en compte la nature multidimensionnelle du développement durable et les difficultés particulières et besoins divers des pays à revenu intermédiaire, il faudrait procéder à intervalles réguliers à une analyse plus détaillée et plus approfondie de ces pays (qui viendrait s'ajouter à ce que le Département fait déjà). Le plan d'action lui-même devrait être fondé sur la banque de connaissances ainsi constituée, qui permettrait de recenser les difficultés particulières et besoins divers de chaque pays et de définir les mesures coordonnées à prendre pour y répondre, compte tenu de l'évolution constante du contexte de développement durable dans les pays à revenu intermédiaire.

7. Il faudrait prévoir au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du projet de budget-programme pour 2025 des ressources supplémentaires au titre des postes et des autres objets de dépense, comme indiqué ci-après.

8. On estime qu'il faudrait inscrire au budget ordinaire trois postes supplémentaires (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) au titre du sous-programme 6 (Politiques et analyse économiques), à savoir :

a) Un poste d'économiste (P-4), dont le (la) titulaire aurait les attributions suivantes :

i) Élaborer le plan d'action à l'échelle du système et en gérer la mise en œuvre en planifiant et en organisant les réunions des parties prenantes ;

ii) Recenser les participantes et participants concernés et les mobiliser, compiler des listes de projets et des notes de cadrage, produire et présenter des exposés ciblés lors des réunions, veiller au plan de mise en œuvre des décisions prises lors des réunions et coordonner le processus de développement ;

iii) Structurer et établir divers documents, notamment des projets de note d'information, des chapitres de rapports et d'études et des contributions à des publications sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire ;

iv) Planifier, organiser et fournir des services fonctionnels pour des réunions de groupes d'experts, des conférences, des séminaires et des ateliers, entre autres réunions (rechercher et sélectionner les participantes et participants, élaborer la documentation de référence et établir des rapports, des documents, des recommandations et des notes analytiques basées sur les conclusions de ces réunions) ;

b) Un poste d'analyste de données (P-3), dont le (la) titulaire aurait les attributions suivantes :

i) Réunir, analyser et présenter l'information recueillie auprès de sources diverses, recueillir et analyser des données permettant de dégager des tendances et des évolutions, et formuler des observations à l'aide de graphiques, de diagrammes et de tableaux, et faire rapport en utilisant des méthodes de visualisation des données afin d'orienter la planification, la prise de décisions, les présentations et l'établissement de rapports ;

ii) Concevoir et utiliser des bases de données, des systèmes de collecte des données, des outils d'analyse et des stratégies permettant d'optimiser l'efficacité et la qualité des statistiques à partir des données relatives aux pays à revenu intermédiaire ;

iii) Repérer, analyser et interpréter les tendances et les constantes, en utilisant des techniques d'apprentissage automatique de base et des méthodes statistiques pour dégager les éléments et les variables pertinents dans des corpus structurés et non structurés d'informations et de données, y compris des sources de mégadonnées ;

c) Un poste d'économiste adjoint(e) de 1^e classe (P-2), dont le (la) titulaire aurait les attributions suivantes :

i) Fournir un soutien fonctionnel aux réunions consultatives et à d'autres réunions et conférences portant sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire (proposer des questions à inscrire à l'ordre du jour, rechercher des participantes et participants, élaborer des documents et préparer des exposés, notamment) ;

ii) Coordonner l'organisation et le service des réunions de groupes d'experts et des consultations régionales, notamment les dispositions logistiques et administratives.

9. Au titre des consultants, il faudrait des ressources pour financer les dépenses afférentes aux consultants qui réaliseront une étude de fond sur les difficultés et les besoins interdépendants des pays à revenu intermédiaire en matière de développement durable et proposeront des possibilités d'action pour ces pays, en recensant les difficultés particulières et besoins divers de chacun et en définissant les mesures coordonnées à prendre pour y répondre, compte tenu de l'évolution constante du contexte de développement durable dans ces pays, et aux consultants qui réaliseront une étude de fond sur les questions et problèmes qui se posent dans les pays à revenu

intermédiaire sur le plan environnemental, social et économique et procéderont à cette fin à une analyse des données.

10. Au titre des experts, il faudrait prévoir des ressources pour l'expertise technique et pour financer les voyages des experts nationaux qui se rendront aux consultations régionales et mondiales organisées en Asie, en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes.

11. Au titre des voyages du personnel, il faudrait prévoir les ressources nécessaires pour qu'un membre du personnel apporte un appui fonctionnel à chacune des trois consultations régionales.

12. Au titre des services contractuels, il faudrait prévoir des ressources comme suit : une base de données ou des outils de programmation seront nécessaires pour suivre en permanence la situation du développement dans les pays à revenu intermédiaire ; pour réaliser des analyses macroéconomiques au niveau régional et national, il faudra pouvoir accéder à des services de données fournissant des données économiques fiables, actualisées, à haute fréquence et complètes (notamment des données sur les comptes nationaux trimestriels et sur le secteur public, le marché du travail et l'investissement) ; il faudra des services de base liés aux ordinateurs personnels et aux applications partagées pour les nouveaux postes proposés.

13. Au titre des fournitures et accessoires, il faudrait prévoir des ressources pour couvrir les dépenses de papeterie et de fournitures de bureau pour les nouveaux postes proposés.

14. Enfin, au titre du mobilier et du matériel, il faudrait prévoir des ressources pour financer l'acquisition de matériel de bureautique, de matériel de communication et de mobilier de bureau pour les nouveaux postes proposés.

Incidences budgétaires

15. Les ressources supplémentaires à prévoir pour 2025 et à partir de 2026 sont présentées dans le tableau 1.

Tableau 1
Ressources supplémentaires à prévoir au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales), avant actualisation des coûts

(En dollars des États-Unis)

<i>Objet de dépense</i>	<i>2025</i>	<i>À partir de 2026</i>
Postes (1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2) ^a	317 900	550 200
Consultants	60 000	60 000
Experts	60 000	60 000
Voyages du personnel	17 000	17 000
Services contractuels	35 700	35 700
Fournitures et accessoires	600	600
Mobilier et matériel	11 400	–
Total	502 600	723 500

^a Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux nouveaux postes, conformément à la méthodologie actuelle.

16. Les incidences budgétaires pour 2025 se chiffrent à 502 600 dollars au titre du chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) (voir tableau 2).

Tableau 2

Ressources supplémentaires à prévoir, avant actualisation des coûts

(En dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>2025</i>
Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales)	502 600
Chapitre 36 (Contributions du personnel)	32 400
Total	535 000

17. En 2025, il faudrait prévoir des ressources supplémentaires d'un montant de 502 600 dollars au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) et de 32 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel).

18. Aucune ressource n'est prévue dans le projet de budget-programme pour 2025 pour financer les activités énoncées dans le nouveau paragraphe 9.85 k). Il n'est pas possible, à l'heure actuelle, de trouver dans les chapitres correspondants du projet de budget-programme pour 2025 des activités qui pourraient être supprimées, reportées, réduites ou modifiées. Il faudra donc ouvrir des crédits supplémentaires pour 2025.

Conclusion

19. Si le Comité du programme et de la coordination décide d'adopter la recommandation figurant au paragraphe 20 du document paru sous la cote [E/AC.51/2024/L.4/Add.7](#), qui tend à ajouter un nouveau paragraphe 9.85 k) dans le programme 7 (Affaires économiques et sociales) (projet de plan-programme pour 2025 et exécution du programme en 2023), le Secrétaire général rendra compte des incidences sur le budget-programme susmentionnées au Conseil économique et social à sa session de fond de 2024 et à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire de la Cinquième Commission, à sa soixante-dix-neuvième session, dans le respect de leur règlement intérieur.